

## COMITÉ SYNDICAL DU 19 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 19 décembre 2022 à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de l'Hémicycle de l'Hôtel du Département à Vannes sous la présidence de M. David LAPPARTIENT. La Séance était ouverte publique.

### Etaient présents à la présente délibération :

Mme Sandrine CARTRON (Arradon- suppléante)  
M. Roland TABARD (Arzon)  
Mme Claire MASSON (Auray)  
M. Frédéric LAURENT (Baden)  
Mme Muriel CLÉRY (Damgan)  
M. Luc LE TRIONNAIRE (Elven)  
M. Daniel LORCY (Ile d'Arz)  
Mme Brigitte CORFMAT (Lauzach)  
M. Alain BRULE (Le Bono)  
M. Yves JADE (Le Tour du Parc - suppléant)  
M. Jacques MADEC (Locmariaquer)  
M. Gérard SALOMON (Monterblanc - suppléant)  
M. Patrick CAMUS (Plougoumelen)  
Mme Alix DE LEPINEAU (Pluneret - suppléante)  
M. Frédéric PINEL (Saint-Gildas-de-Rhuys)  
M. Alain LAVACHERIE (Saint-Philibert - suppléant)  
M. Bruno BODARD (Treffléan)

M. Gérard THÉPAUT (Vannes - suppléant)  
M. Jean-Marie LABESSE (Arc Sud Bretagne)  
M. Ronan LE DÉLÉZIR  
(Auray Quiberon Terre Atlantique)  
M. Thierry EVENO  
(Golfe du Morbihan - Vannes agglomération)  
M. David LAPPARTIENT  
(Golfe du Morbihan - Vannes agglomération)  
M. Jean-Philippe PERIES (Golfe du Morbihan - Vannes  
agglomération)  
Mme LE BRETON Marie-Jo (Conseil Départemental)  
Mme Gaëlle FAVENNEC (Conseil Départemental)  
M. Stéphane LOHEZIC (Conseil Départemental)  
Mme Anne GALLO (Conseil Régional)  
M. Fabien LE GUERNEVÉ (Conseil Régional)  
M. Simon UZENAT (Conseil Régional)

### Absents excusés :

M. Noël PAUL (Ambon)  
Mme Stéphanie LEMOINE (Berric)  
M. Benoît MADEC (Crac'h)  
Mme Magali TOUATI-BERTRAND  
(Le Tour du Parc)  
Mme Sylvie LASTENNET (Ploeren)  
M. Patrick MILLE (Ploeren)  
M. Nicolas LE GROS (Pluneret)  
Mme Nathalie COURTRAI (Saint Armel)  
M. Jean-Michel YANNIC (Sainte-Anne-d'Auray)

M. Yannick DERIAN (St-Nofff)  
Mme Camille PETERS (Sarzeau)  
Mme Stéphanie HERPE (Sulniac)  
M. Yves LOUIS (Theix-Noyal)  
M. Claude LE JALLE (Golfe du Morbihan - Vannes  
agglomération)  
M. Patrice LE PENHUIZIC  
(Questembert Communauté)  
M. Gaël BRIAND (Conseil Régional)

### Procurations :

Nathalie COURTRAI (Saint Armel) donne procuration à David LAPPARTIENT.  
Benoît MADEC (Crac'h) donne procuration Ronan LE DÉLÉZIR

### Etaient également présents (équipe du parc) :

Mme Monique CASSÉ, Mme Morgane DALLIC, Mme Zarah SIMARD, Mme Julie BOISRAMÉ

## RIFSEEP : MODIFICATION DE LA DELIBERATION ACTUELLE

Vu la délibération 2020-29 du conseil syndical du 5 octobre 2020, concernant la poursuite de la transposition progressive du RIFSEEP à la fonction publique territoriale - Techniciens et Ingénieurs.

Il s'agit de ici de préciser et d'affiner les groupes de fonctions en la déclinaison présentée ci-après:

### 1. La détermination des critères d'appartenance à un groupe de fonctions :

Le montant du RIFSEEP est fixé uniquement selon le niveau des fonctions exercées par les agents sans considération du grade détenu si ce n'est pour s'assurer du respect des montants plafonds fixés pour les corps équivalents de la fonction publique d'Etat (principe de parité).

Les groupes de fonctions sont déterminées à partir de critères professionnels tenant compte :

- des fonctions d'encadrement, de coordination ou de pilotage ;
- de la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.



Parc  
naturel  
régional  
du Golfe  
du Morbihan

Park ar Mor Bihan

Une autre vie s'invente ici

Rapport n°20221219 -04  
Comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion  
du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan  
Réunion du lundi 19 décembre 2022  
Délibération 2022-41

Envoyé en préfecture le 02/01/2023  
Reçu en préfecture le 02/01/2023  
Affiché le  
ID : 056-200049708-20221219-2022\_41-DE

## TABLEAU D'ORIGINE

		Critères
Groupe 1 Direction générale	Responsabilité	Pilotage général, mise en œuvre des orientations politiques, encadrement de l'équipe technique et administrative du Parc, lien permanent avec le Président et les membres du Bureau
	Technicité	Maîtrise générale de tous les domaines de la charte
	Contraintes particulières	Fortes contraintes organisationnelles, poste sensible et exposé
Groupe 2 Responsable de pôle	Responsabilité	Pilotage de pôle, contribution au fonctionnement interne du Parc, lien avec élus référents, encadrement direct de plusieurs agents
	Technicité	Maîtrise dans les domaines spécifiques du pôle liés aux orientations de la Charte, coordination technique et financière de projets transversaux
	Contraintes particulières	Disponibilité reconnue
Groupe 3 Responsable administratif et financier	Responsabilité	Responsable dans les domaines dédiés, pilotage budgétaire, assistance à la direction, interface avec les élus, encadrement direct d'un agent
	Technicité	Amplitude de l'expertise dans plusieurs domaines dédiés (FPT, instances, RH, statutaire, payes, comptabilité, finances...) et nécessité d'actualisation des connaissances (veille juridique dans ces domaines)
	Contraintes particulières	Missions spécifiques non déléguables même temporairement au sein de l'équipe, délais impératifs dans le domaine RH, comptable et financier, fort niveau de confidentialité et de réserve, polyvalence
Groupe 4 Chargés de mission	Responsabilité	Conduite et mise en œuvre d'actions ± complexes, Montage, coordination, suivi et évaluation de projets ± pluridisciplinaires
	Technicité	Expertise dans le domaine dédié ± maîtrise dans le domaine technique ± rédaction de rapports et suivi financier
	Contraintes particulières	Disponibilité reconnue ± travail récurrent les week-ends ± travail en poste isolé
Groupe 5 Assistante de gestion administrative	Responsabilité	Pas de responsabilité particulière, sans encadrement
	Technicité	Savoir-faire lié aux missions dont la maîtrise de l'accueil téléphonique et de l'outil informatique
	Contraintes particulières	Devoir de confidentialité et de réserve

Les propositions d'évolution à apporter à la définition des groupes de fonctions sont les suivantes :

- Fusion des groupes 2 « Responsables de pôle » et 3 « Responsable administratif et financier »
- Déclinaisons plus précises pour le groupe « Chargés de mission ».

PROPOSITION		
	Critères	
Groupe 1 Direction générale	Responsabilité	Pilotage et gestion du Syndicat mixte du Parc : fonctionnement des instances, ressources humaines, budget, administration générale. Planification et organisation de la mise en œuvre des orientations politiques, supervision de la conduite des projets. Encadrement de l'équipe technique et administrative du Parc, lien permanent avec le Président et les membres du Bureau, représentation et Rayonnement du Parc.
	Technicité	Maîtrise générale de tous les domaines de la charte, Expertises thématiques, Force de proposition et d'innovation, Développement de partenariats institutionnels au niveau régional et national, mise en réseau avec la recherche.
	Contraintes particulières	Fortes contraintes organisationnelles, poste sensible et exposé.
Groupe 2 Responsable de pôle/ Responsable administratif et financier	Responsabilité	Pilotage de pôle, Contribution au fonctionnement interne du Parc, Lien avec élus référents, Encadrement direct de plusieurs agents, Supervision technique et financière des projets et actions du pôle / <i>Responsable dans les domaines dédiés et pilotage (budget, RH, administration générale et instance) en lien avec la direction, interface avec les élus</i>
	Technicité	Maîtrise technique et administrative dans les domaines spécifiques du pôle liés aux orientations de la Charte, Coordination technique et financière de projets transversaux : conception, recherche de partenariats et de financements, mise en œuvre et évaluation des projets du pôle, Implication dans les réseaux institutionnels régionaux et nationaux / <i>Amplitude de l'expertise dans plusieurs domaines dédiés (FPT, instances, RH, statutaire, payes, comptabilité, finances, etc.) et nécessité d'actualisation des connaissances (veille juridique dans ces domaines)</i>

	Contraintes particulières	Disponibilité reconnue, nécessité d'une forte réactivité et d'adaptation sur le poste / <i>Missions spécifiques non déléguables même temporairement au sein de l'équipe, délais impératifs dans le domaine RH, comptable et financier, fort niveau de confidentialité et de réserve, polyvalence</i>
<b>Critères – Groupe 3 – Chargés de mission</b>		
Groupe A Stratégique, innovant et exploratoire	Responsabilité	Conduite et mise en œuvre d'actions complexes, diversifiées, exploratoire ou innovantes Montage, pilotage, suivi et évaluation de projets pluridisciplinaires complexes Coordination - encadrement ponctuel Autonomie dans la conduite des projets Conseil sur les orientations, stratégie et politiques publiques
	Technicité	Expertise croissante dans les domaines dédiés. Montage et suivi technique et financier de projets locaux, nationaux et européens Travail conceptuel. Capacité d'adaptabilité, d'initiative et d'inventivité. Force de proposition pour développer des nouveaux outils. Capacité à construire et mobiliser des partenariats multiples Conduite institutionnelle et transversale
	Contraintes particulières	Nécessité de polyvalence, d'anticipation, de planification et d'organisation. Disponibilité reconnue.
Groupe B Thématique	Responsabilité	Conduite et mise en œuvre d'actions ciblées Coordination, suivi de projets Autonomie dans la conduite des projets
	Technicité	Expertise dans le domaine dédié. Suivi financier du projet. Force de proposition pour développer des nouveaux outils.
	Contraintes particulières	Nécessité d'organisation. Disponibilité reconnue.
Groupe C Contraintes spécifiques	Responsabilité	Conduite et mise en œuvre d'actions ciblées Coordination, suivi de projets Autonomie dans la conduite des projets
	Technicité	Expertise dans le domaine dédié. Maîtrise dans le domaine technique - savoirs faire sur le terrain Techniques de suivi scientifique sur le terrain en lien avec le projet concerné.
	Contraintes particulières	Disponibilité reconnue - horaires décalés. Travail récurrent les week-ends et jours fériés <i>Sur l'lux : Travail en poste isolé, exposition à des risques à terre et en mer et risques sanitaires.</i>
Groupe D Renforts thématiques et doctorants	Responsabilité	Mise en œuvre d'une action spécifique.
	Technicité	Expertise dans le domaine dédié. Maîtrise dans le domaine technique - savoirs faire sur le terrain Techniques de suivi scientifique sur le terrain en lien avec le projet concerné.
	Contraintes particulières	Exposition à des risques en lien avec le travail isolé sur le terrain.

<b>Groupe 4</b>  Assistante de gestion administrative	Responsabilité	Mission administrative de premier ordre, Gestion du volet dépenses du Parc
	Technicité	Maîtrise des outils de la bureautique Connaissance des procédures de recrutement de la FPT Capacité à informer et orienter le public Mandatement et ordonnancement des dépenses
	Contraintes particulières	Devoir de confidentialité et de réserve Nécessité de réactivité et d'agilité

Un travail pourrait être engagé ultérieurement sur la définition des planchers et plafonds pour chaque groupe de fonction afin d'aboutir une valorisation financière plus adaptée aux responsabilités, technicités et contraintes spécifiques de chaque poste.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette nouvelle déclinaison des groupes des fonctions.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc  
Naturel Régional du Golfe du Morbihan



David LAPPARTIENT